

Lutte contre le Bruit



6 – *Avancement des cartes de Bruit du réseau autoroutier*

Double réglementation :



		Réglementation française	Réglementation européenne	
		Classement sonore sur l'ensemble du département 27 & Plan d'action sur le réseau national	Cartes de bruit stratégiques	
			Grandes Infrastructures de transports terrestres	
échéances	Réalisation Cartes	2001	30/06/2007	30/06/2012
	Plan d'action de résorption des PNB	2003	18/07/2008	18/07/2013

Seuils des trafics > à	Réseaux routiers	5000 Véh/j	16400 Véh/j	8200 Véh/j
	Voies ferrées	50 Trains/j	164 Trains/j	82 Trains/j

Les cartes de bruit



4 types de cartes attendues + un décompte de la population et des établissements d'enseignement et de santé impactés

type a : Zones exposées au bruit (isophones)

type b : Carte des secteurs affectés par le bruit (classement sonore)

type c : Zones où les valeurs limites sont dépassées

type d : Évolutions des niveaux connues ou prévisibles à l'année $n+20$

Voies autoroutières concernées

Un trafic de plus de 16400 véhicules jours a été recensé par les concessionnaires autoroutiers sur les voies suivantes pour le département de l'Eure :

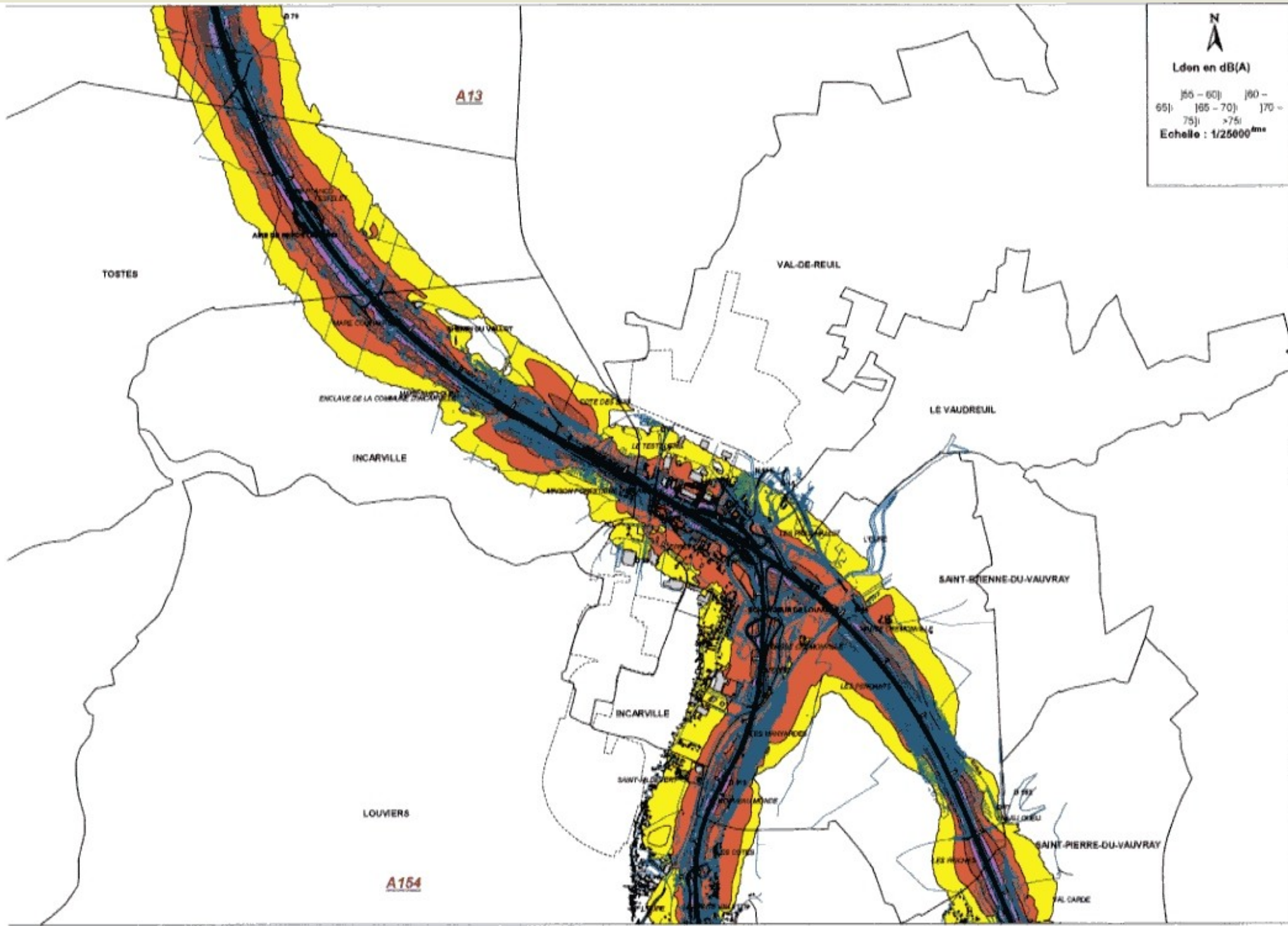
A154 : d'Acquigny à la sortie du département en direction de Rouen.

A 29 : pour quelques dizaines de mètres au nord ouest du département correspond à l'échangeur de Beuzeville

A 131 : au nord ouest du département jusqu'au pont de Tancarville.

A13 : traversée du département de l'Eure.

Exemple de carte de bruit transmise par la SAPN



***7 – Avancement sur les cartes
de bruit du réseau communal
(ou intercommunal).***

Voies communales concernées : ?

Aucune information sur des voies communales de plus de 8200 véh/jr n'a été remontée à la Direction Départementale de l'Équipement, en charge de collecter ces données.

Il convient toutefois de rappeler que les voies communales ou intercommunales, sont concernées par l'obligation d'élaborer des cartes de bruit et des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement pour leurs voies de plus de 8200 véhicules/jour.